

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Convention d'orientation et d'accompagnement relative à la mise en oeuvre du RSA dans les Bouches-du-Rhône 2018-2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, conformément à l'article L.262-32 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la convention d'orientation et d'accompagnement relative à la mise en œuvre du RSA dans les Bouches-du-Rhône pour la période 2018-2020, à intervenir avec l'Etat, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Union Départementale des CCAS.

A l'unanimité
Mme CARRÉGA ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**